



Fossambault
SUR-LE-LAC



Politique municipale DES AÎNÉS



TABLE DES MATIÈRES

Note : L'utilisation des termes génériques masculins est faite dans le but d'alléger le texte et ne comporte aucune discrimination.

MOT DU MAIRE	3
MOT DU RESPONSABLE DE LA QUESTION ÂÎNÉE	3
MISE EN CONTEXTE	4
COMITÉ DE PILOTAGE	4
DÉMARCHE	5
MISSION ET GRANDES ORIENTATIONS	5
VALEURS	6
RÔLE DE LA MUNICIPALITÉ	6
DÉFINITION DE LA POPULATION VISÉE	7
PORTRAIT DE NOS ÂÎNÉS	7-10
CHAMPS D'INTERVENTION	10
PLAN D'ACTION	11
Milieu de vie et aménagement du milieu (espaces extérieurs et bâtiments)	12-13
Sécurité	14
Transport	15
Communication et information	16
Soutien communautaire et services de santé	17
Vie sociale et récréative	18-19
Habitat	20
CONCLUSION	21
COMITÉ DES ÂÎNÉS (COMITÉ DE SUIVI)	22
REMERCIEMENTS	23

MOT DU MAIRE



Chers aînés,

En 2007, la Ville de Fossambault-sur-le-Lac s'est dotée d'une politique familiale dans laquelle la place des aînés était considérée, mais pas à sa juste valeur. Le conseil municipal a donc décidé, en 2015, d'aller de l'avant dans une démarche visant à encourager la participation active des aînés au sein de la communauté. M. Marcel Gaumond, conseiller, a accepté la responsabilité de piloter ce dossier si important pour notre population.

Par l'adoption formelle, en 2017, du plan d'action de la politique des aînés, le conseil s'est engagé à l'égard de sa population aînée.

Rappelons-nous que vieillir en restant actif est un processus qui consiste à optimiser les possibilités de bonne santé, de participation et de sécurité afin d'accroître la qualité de vie pendant la vieillesse.

Je tiens personnellement à remercier M. Jean Laliberté, maire de 2009 à 2017 ainsi que M. Marcel Gaumond pour leur implication.

Je tiens également à remercier tous les membres du comité de pilotage qui ont inspiré et travaillé de concert à la démarche de rédaction de notre politique Municipalité amie des aînés (MADA).

Jean Perron
Jean Perron
Maire

MOT DU RESPONSABLE DE LA QUESTION ÂÎNÉE



Amis citoyens, citoyennes,

L'an dernier, après avoir consulté la politique familiale de Fossambault-sur-le-Lac, j'ai remarqué dans la deuxième orientation qu'un des objectifs était de faciliter l'organisation des services pour les personnes du troisième âge. À titre de conseiller responsable de la famille, j'ai noté que peu d'interventions concernaient spécifiquement le dossier des aînés dans cette politique.

Par conséquent, après discussion avec le maire de l'époque, M. Jean Laliberté, il nous fallait trouver une solution afin de prendre davantage en compte les besoins de notre population aînée. C'est ainsi que nous avons décidé de devenir une Municipalité amie des aînés (MADA). Ayant eu une réponse

positive de la part du ministère de la Famille en juin 2016, nous avons mis sur pied un comité de pilotage, pilier du travail de réflexion de la politique. Tout au long du processus, plusieurs étapes se sont échelonnées : effectuer un diagnostic du milieu, consulter la population par un questionnaire, analyser les résultats et rédiger les grandes orientations de la politique des aînés et son plan d'action. À titre de conseiller responsable de la question aînée, je souhaite que Fossambault-sur-le-Lac soit un milieu de vie de qualité où la participation sociale des aînés soit en avant-plan.

Je remercie le conseil municipal, ainsi que le comité de pilotage.

Marcel Gaumond
Marcel Gaumond
Conseiller et responsable de la question aînée

MISE EN CONTEXTE

Depuis environ deux ans, le conseil municipal, soucieux de la qualité de vie sur son territoire, a émis la volonté de devenir une Municipalité amie des aînés (MADA). Le but de cette détermination politique est d’offrir un milieu de vie correspondant aux besoins de la population aînée du secteur. Compte tenu de la réalité démographique qui caractérise la population québécoise d’aujourd’hui, le vieillissement de la population est un enjeu auquel nous voulons faire face de la bonne manière en adaptant nos politiques et nos services.

Certaines problématiques sont vécues par nos aînés dans différents champs d’intervention et l’objectif de ce présent document est d’orienter nos actions futures et de trouver des solutions pour améliorer la qualité de vie de nos aînés. De par cette politique, la Ville désire favoriser la participation des aînés et contribuer à leur bien-être au sein

de la communauté. C’est ainsi que la Ville a identifié son rôle et ses actions par la mise en œuvre d’une démarche MADA en s’appuyant sur la concertation et la mobilisation de toute la communauté. Le soutien financier du Gouvernement du Québec a été grandement apprécié pour la réalisation de cette politique.

La première étape de la démarche fut la création d’un comité de pilotage rassemblant les principaux acteurs engagés du milieu qui côtoient régulièrement la clientèle aînée. Les membres ont été sélectionnés afin de représenter les différents secteurs touchés par la politique. De plus, le comité a pu profiter du soutien professionnel du Carrefour action municipale et famille (CAMF) à travers les différentes étapes de la procédure. Le comité de pilotage a été le pilier du travail de réflexion tout au long du processus décisionnel de la politique.

COMITÉ DE PILOTAGE

Le comité de pilotage est constitué de onze personnes impliquées et représentatives de la clientèle aînée sur notre territoire :

- **Nicole Nolin**, représentante de la Corporation de la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac et également représentante à titre de résidente de Fossambault-sur-le-Lac
- **Renée Samson**, représentante du Club de l’Âge d’Or de Sainte-Catherine et également représentante à titre de résidente de Fossambault-sur-le-Lac
- **Lynne Verge**, représentante du comité de la bibliothèque La Source et également représentante à titre de résidente de Fossambault-sur-le-Lac
- **Pierre Hallé**, conseiller municipal
- **Marcel Gaumond**, conseiller municipal et responsable des questions des aînés

- **Pierre Plamondon**, représentant du Comité d’orientation et de dépannage
- **Alain Côté**, représentant du Centre intégré universitaire de services sociaux et de santé (CIUSSS)
- **Johanne Valois**, représentante régionale de la Fédération de l’Âge d’Or du Québec (FADOQ)
- **Stéphanie Langlois**, directrice du Service des loisirs, culture et vie communautaire
- **Ann-Julie Lamarre**, chargée de projet de la démarche MADA et technicienne en loisir au Service des loisirs, culture et vie communautaire
- **Sylvain Hénault**, consultant au Carrefour action municipal et famille

Au cours du processus, madame Isabelle Houde, chargée de projet, a dû quitter son poste; nous aimerions la remercier pour son travail.

DÉMARCHE

Au cours de la démarche Municipalité amie des aînés, le comité de pilotage a effectué un travail de longue haleine impliquant plusieurs étapes :

- **Définition de la clientèle aînée;**
- **Réalisation d’un portrait du milieu;**
 - Profil socioéconomique
 - Inventaire des services et équipements
- **Consultation publique sur les besoins des aînés par un questionnaire;**
- **Analyse des résultats de la consultation publique;**
- **Appropriation du comité de pilotage des grandes orientations de la politique;**
- **Rédaction de la politique et du plan d’action;**
- **Consultation publique de validation;**
- **Clarification du rôle et des responsabilités des différents acteurs en fonction des interventions identifiées;**
- **Rédaction finale de la politique et du plan d’action.**

MISSION ET GRANDES ORIENTATIONS

La Ville souhaite intervenir sur le milieu de vie et l’habitat de son territoire pour contrer les problématiques vécues par nos aînés, dans le but d’améliorer les conditions de cette clientèle. Nous avons une préoccupation majeure pour les aînés eux-mêmes, leurs proches, les intervenants travaillant auprès d’eux ainsi que pour nos services municipaux qui travailleront de concert dans cette politique municipale des aînés.

La politique aura comme grandes orientations de :

- Favoriser un milieu de vie accessible et stimulant dans le but de maintenir les aînés le plus longtemps possible à leur domicile, tout en contrant l’isolement;
- Développer le réflexe « Penser et agir pour les aînés » dans l’ensemble des services du milieu;
- Développer la concertation entre les différents intervenants concernés par les dossiers aînés;
- Favoriser la diffusion et l’échange d’information auprès des aînés, pour les services qui les concernent;
- Encourager la participation citoyenne pour le développement de notre communauté, et de reconnaître la contribution sociale des aînés comme facteur essentiel dans l’apprentissage et la transmission des valeurs;
- Améliorer les conditions pour rendre le milieu dynamique, favorisant, entre autres, le vieillissement actif des aînés.

Le tout dans le but d’offrir un milieu de vie sain et agréable qui tient compte des besoins évolutifs des aînés de notre territoire.

VALEURS

ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE : Pour pouvoir évoluer et s’épanouir dans notre milieu de vie, la notion d’accès est indispensable pour la clientèle aînée. L’accessibilité aux services, aux infrastructures et aux lieux, à l’information et aux activités, constitue un enjeu important qui doit être considéré dans nos actions.

SÉCURITÉ : Un milieu de vie sécuritaire est considéré comme une condition fondamentale pour les aînés vivant à Fossambault-sur-le-Lac. La sécurité est donc un élément important dans les objectifs et les actions qui suivront la démarche MADA.

ENVIRONNEMENT : La qualité de l’environnement est considérée comme l’un des plus grands avantages de vivre à Fossambault-sur-le-Lac. C’est pourquoi il est essentiel de respecter la nature en orientant nos actions sur sa préservation et sa mise en valeur.

PARTICIPATION SOCIALE : La participation des aînés pour le développement de notre communauté est indispensable pour contribuer au dynamisme de la ville. Elle constitue un axe d’intervention à privilégier pour adapter la société au phénomène du vieillissement. De plus, la municipalité reconnaît la contribution sociale des aînés comme un facteur essentiel dans l’apprentissage et la transmission des valeurs.

CONCERTATION ET PARTENARIAT : La concertation et le partenariat entre la Ville, les organismes, les partenaires et les citoyens du milieu en lien avec les aînés sont des clauses essentielles pour comprendre les besoins des aînés. La Ville considère que de travailler ensemble dans l’amélioration des conditions de vie de la population aînée est indispensable pour permettre la mise en commun des compétences et des ressources afin d’assurer la cohérence des interventions.

RÔLE DE LA MUNICIPALITÉ

Avec cette nouvelle politique des aînés, la Ville démontre ses intentions d’agir pour contrer les enjeux posés par le vieillissement de la population. Cette politique constitue un outil important pour les actions et les projets futurs touchant les aînés au sein de notre communauté. Par conséquent, la Ville aura quatre rôles fondamentaux à jouer afin de poursuivre les orientations et les actions de la politique municipale des aînés et de son plan d’action, soit en tant que :

LEADER

FACILITATEUR

COLLABORATEUR

AMBASSADEUR



DÉFINITION DE LA POPULATION VISÉE

Les aînés représentent une partie intégrante de la municipalité de Fossambault-sur-le-Lac et sont une richesse inestimable pour le milieu. Tenter de définir ce terme est difficile puisqu’il constitue une clientèle hétérogène. Pour les fins de la politique, nous définirons le terme « aîné » comme étant tous les résidents de Fossambault-sur-le-Lac âgés de 65 ans et plus. Bien que restrictive, cette définition a été retenue car elle offre un avantage important : l’âge de 65 ans est utilisé comme point de repère par Statistiques Canada et nous permet de mieux identifier le portrait de notre milieu. Ainsi, il est plus facilitant de quantifier une variable que de la qualifier dans ce prétexte. Cela dit, nous sommes parfaitement conscients que les besoins de cette clientèle ne sont pas les mêmes entre 65 et 74 ans que pour ceux de 75 ans et plus, autant pour les résidents saisonniers que permanents. C’est pourquoi nous avons tenu compte des caractéristiques très variées de cette population dans notre politique et dans notre plan d’action.



PORTRAIT DE NOS AÎNÉS



La ville de Fossambault-sur-le-Lac est située à une trentaine de kilomètres au nord-ouest de la ville de Québec et est bornée par les municipalités de Shannon, Lac St-Joseph et Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier. Elle fait partie intégrante de la MRC de La Jacques-Cartier. Sa superficie est de 11,2 km² avec une densité de population de 177 personnes au km², selon les résultats de l’Institut de la statistique du Québec parus en 2016¹. La ville de Fossambault-sur-le-Lac a une population de 1 936 habitants², ce qui représente une variation d’environ 22 % par rapport à 2011. En comparaison, la moyenne provinciale était de 3,3 % et la moyenne nationale de 5,0 %. De plus, la croissance de la population aînée ne cesse d’augmenter, ce qui constitue un défi pour les services municipaux. D’autre part, pour certains aînés, le territoire est un milieu de vie estival. En effet, 20,5 % des répondants à notre questionnaire sont des résidents saisonniers.

Nous pouvons constater que les aînés font partie intégrante de la municipalité de Fossambault-sur-le-Lac. En effet, en 2011, les aînés occupaient une proportion de 15,2 % de la population totale. Selon Statistique Canada, on dénombrait 245 résidents aînés dans notre milieu.

¹ Rapport annuel 2016 « Agissons ensemble. Agissons maintenant. », Communauté métropolitaine de Québec
² Profil financier de Fossambault-sur-le-Lac, Édition 2017, Direction générale des finances municipales, Ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire.

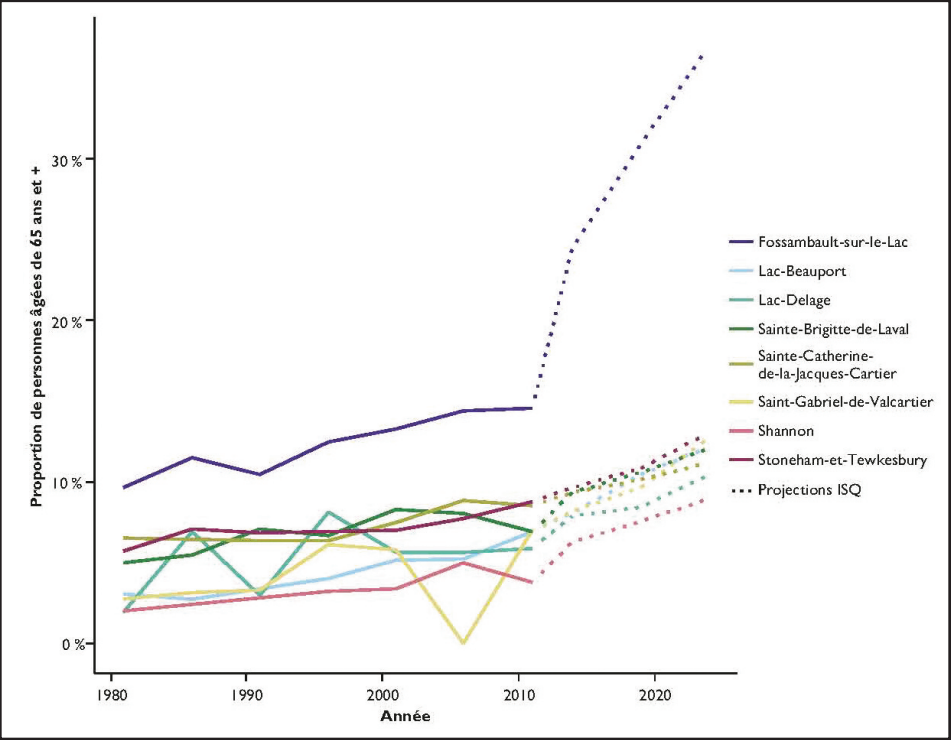
NOMBRE ET PROPORTION DE PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS DANS LA MRC DE LA JACQUES-CARTIER ET À FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC, 2011

Lieu	Population totale (N)	Population de 65 ans et plus (N)	Proportion (%) d'âinés par rapport à la population...	
			...total	...âinée de la MRC
MRC de La Jacques-Cartier	36 883	2805	7,6 %	100 %
Fossambault-sur-le-Lac	1 613	245	15,2 %	8,7 %

Source : Statistique Canada, Recensement de 2011, produit de données 98-312-xcb2011006. Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2006-2031. Tirés du document : « Habitat, milieux de vie et participation sociale des aînés : constat et perspective », MRC de La Jacques-Cartier, Institut sur le vieillissement et la participation sociale des aînés de l'Université Laval, 8 octobre 2014.

C'est à Fossambault-sur-le-Lac que la croissance de l'évolution de la proportion des personnes âgées de 65 ans et plus se fera le plus rapidement dans la MRC de La Jacques-Cartier³ entre 1981 et 2030. De plus, en 2011, c'est dans les municipalités de Lac-Saint-Joseph, de Stoneham-et-Tewkesbury, de Fossambault-sur-le-Lac et au centre de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier que se trouvent les proportions les plus importantes d'aînés de la MRC de La Jacques-Cartier⁴.

ÉVOLUTION DE LA PROPORTION DES PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, ENTRE 1981 ET 2030, PAR MUNICIPALITÉ, MRC DE LA JACQUES-CARTIER



Source : Statistique Canada, Recensement de 2011, produit no. 98-311-XCB2011026 et ISQ, 2009a. Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2006-2031. Tirés du document : « Habitat, milieux de vie et participation sociale des aînés : constat et perspective », MRC de La Jacques-Cartier, Institut sur le vieillissement et la participation sociale des aînés de l'Université Laval, 8 octobre 2014.

³ Habitat, milieux de vie et participation sociale des aînés : constat et perspective, MRC de La Jacques-Cartier, Institut sur le vieillissement et la participation sociale des aînés de l'Université Laval, 8 octobre 2014

⁴ Ibid

C'est à Fossambault-sur-le-Lac et au Lac Saint-Joseph que l'on retrouve les proportions de personnes âgées de 75 ans et plus les plus élevées de la MRC. Seule Fossambault-sur-le-Lac a un nombre de femmes proportionnellement plus nombreux parmi les personnes de 65 ans et plus dans la MRC de La Jacques-Cartier. Nous pouvons constater que le pourcentage d'hommes et de femmes est presque similaire malgré une légère différence.

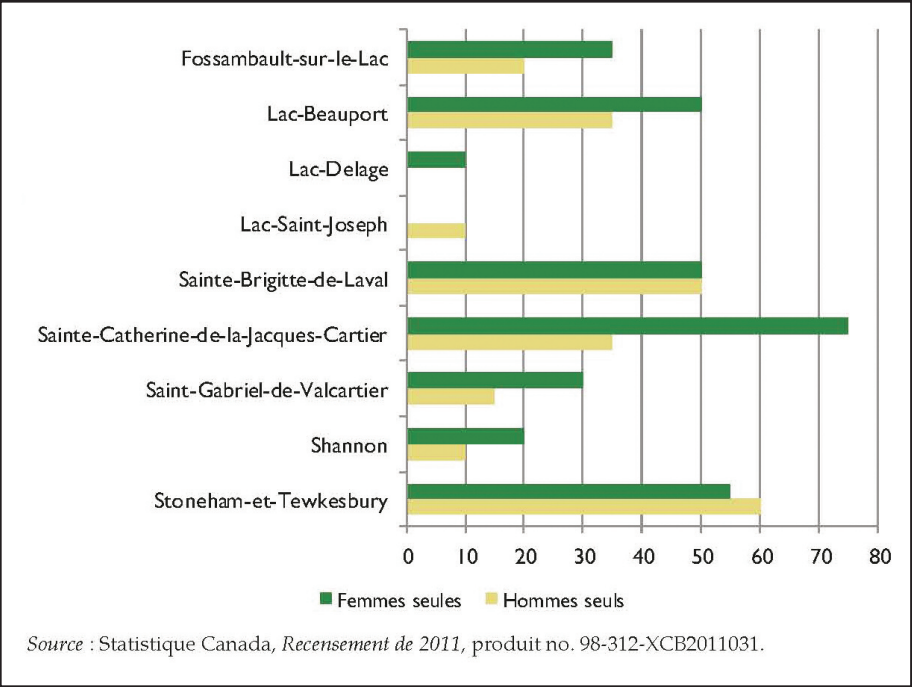
NOMBRE ET PROPORTION DE PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS DANS LA MRC DE LA JACQUES-CARTIER ET À FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC, 2011

Lieu	Total (65+)	Hommes				Femmes			
		65 - 74 ans	75 ans et +	% 65 ans et +	% 75 ans et +	65 - 74 ans	75 ans et +	% 65 ans et +	% 75 ans et +
MRC de La Jacques-Cartier	2 800	1 050	430	52,9 %	49,7 %	885	435	47,1 %	50,3 %
Fossambault-sur-le-Lac	235	75	40	48,9 %	47,1 %	75	45	51,1 %	52,9 %

Source : Statistique Canada, Recensement de 2011, produit no 98-311-XCB2011026-03 au catalogue de Statistique Canada. Tirés du document : « Habitat, milieux de vie et participation sociale des aînés : constat et perspective », MRC de La Jacques-Cartier, Institut sur le vieillissement et la participation sociale des aînés de l'Université Laval, 8 octobre 2014

Il est important de remarquer que nous avons un certain nombre d'aînés vivant seuls à Fossambault-sur-le-Lac. Cette donnée peut démontrer qu'il faut prendre en considération le fait qu'ils ont des besoins différents. L'isolement social est un enjeu auquel nous devons faire face collectivement.

NOMBRE DE PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS VIVANT SEULES, PAR SEXE ET PAR MUNICIPALITÉ, MRC DE LA JACQUES-CARTIER, 2011



Source : Statistique Canada, Recensement de 2011, produit no 98-312-XCB2011031. Tirés du document : « Habitat, milieux de vie et participation sociale des aînés : constat et perspective », MRC de La Jacques-Cartier, Institut sur le vieillissement et la participation sociale des aînés de l'Université Laval, 8 octobre 2014.

Source : Statistique Canada, Recensement de 2011, produit no. 98-312-XCB2011031.

CHAMPS D'INTERVENTION

Sept (7) champs d'intervention ont été choisis dans le but d'atteindre les objectifs visés par la politique des aînés :

6

VIE SOCIALE ET RÉCRÉATIVE

La participation à la vie sociale et récréative offre la possibilité d'interagir avec les autres et de créer des liens avec la communauté⁷. Pour les aînés, la participation sociale constitue un besoin élémentaire et contribue au vieillissement actif.

5

SOUTIEN COMMUNAUTAIRE ET SERVICES DE SANTÉ

Le soutien communautaire est relié directement à la santé, à la socialisation et à l'indépendance des aînés. L'offre de services et l'accessibilité sont déterminantes pour aider les aînés à demeurer chez eux le plus longtemps possible.

1

MILIEU DE VIE ET AMÉNAGEMENT DU MILIEU

(ESPACES EXTÉRIEURS ET BÂTIMENTS)

L'environnement bâti et les lieux publics jouent un rôle important dans la santé, la participation sociale et la sécurité des aînés.

7

HABITAT

L'habitation est une condition primordiale au bien-être des aînés. Pour les citoyens aînés du milieu, demeurer chez soi et l'indépendance sont des éléments fondamentaux pour rester vivre à Fossambault-sur-le-Lac.

4

COMMUNICATION ET INFORMATION

La communication est une opération fondamentale entre les personnes. Elle est liée à l'inclusion et à la participation sociale. La santé et le bien-être sont rattachés à la diffusion et à l'accessibilité à l'information.⁶

2

SÉCURITÉ

Un milieu de vie sécuritaire est considéré comme une condition fondamentale pour les aînés vivant à Fossambault-sur-le-Lac.

3

TRANSPORT

Le transport est un besoin élémentaire associé à l'indépendance, à l'autonomie et à la qualité de vie des personnes⁵.

⁵ A.E. DICKERSON et autres, « Transportation and Aging : a Research Agenda for Advancing Safe Mobility », *Gerontologist*, vol. 47, no 5, p. 578-590.

⁶ Santé et Services sociaux du Québec, « Guide d'accompagnement pour la réalisation de la démarche Municipalité amie des aînés », p.25

⁷ Ibid, p.10

PLAN D'ACTION

1 MILIEU DE VIE / AMÉNAGEMENT DU MILIEU

(ESPACES EXTÉRIEURS ET BÂTIMENTS)

OBJECTIF 1

Valoriser le développement d'espaces répondant aux réalités et aux besoins des aînés dans le but de créer un milieu de vie favorable à leur bien-être et à leur épanouissement.

ACTIONS

- 1 Étudier les possibilités d'aménager des espaces favorisant l'activité physique des aînés selon leurs besoins et intérêts.
- 2 Ajouter, au besoin, des bancs à des endroits stratégiques sur la piste multifonctionnelle.
- 3 Étudier les possibilités pour l'aménagement d'un lieu de rencontre et d'échange pour les personnes aînées.
- 4 Étudier la faisabilité de mettre en place un jardin communautaire.
- 5 Mettre en place des coins ombragés au parc Fernand-Lucchesi favorisant le repos et la tranquillité.
- 6 Faire l'ajout d'installations sanitaires, permanentes ou temporaires dans certains endroits publics, en ayant un souci d'accessibilité universelle.
- 7 Installer des signalisations indiquant les endroits ayant des installations sanitaires publiques.

OBJECTIF 2

Améliorer l'aménagement de certains espaces extérieurs et bâtiments municipaux afin d'offrir des lieux plus sécuritaires pour nos citoyens aînés.

ACTIONS

- 1 Réaliser des travaux d'amélioration de la piste multifonctionnelle aux endroits plus endommagés.
- 2 Faire un entretien régulier de la piste multifonctionnelle afin qu'elle soit accessible et sécuritaire pour les déplacements des personnes aînées durant toutes les saisons.
- 3 Faire l'inventaire des endroits publics qui ont un manque d'éclairage et procéder à l'ajout de lampadaires à ces endroits.
- 4 Voir à la mise en place d'une campagne de sensibilisation réduisant la vitesse sur la piste multifonctionnelle aux endroits où les motoneigistes sont tolérés à circuler afin de rendre cette piste sécuritaire pour les déplacements des aînés.



OBJECTIF 3

Améliorer l'accessibilité universelle dans les lieux publics et dans les infrastructures municipales aux personnes à mobilité réduite et aux aînés.

ACTIONS

- 1 Répertorier les lieux publics et infrastructures municipales en vertu de l'accessibilité universelle.
- 2 Évaluer les mesures possibles pour améliorer la problématique d'accessibilité universelle de nos lieux publics et infrastructures municipales en fonction des ressources disponibles.
- 3 Sensibiliser les entreprises et organismes du milieu à l'accessibilité universelle par le biais de rencontres et de documentation sur le sujet.

OBJECTIF 4

Adopter des comportements écoresponsables en lien avec le constat exprimé par les personnes aînées sur la qualité de vie à Fossambault-sur-le-Lac.

ACTIONS

- 1 Favoriser l'approche écoresponsable et développer un réflexe d'appropriation, au sein du personnel administratif et du conseil municipal, afin de l'intégrer aux projets municipaux concernant les aînés.
- 2 Encourager le compostage domestique et éduquer nos aînés sur l'écoresponsabilité par le biais de capsules sur le sujet dans notre journal « L'Entre-Guillemets » et sur notre site Internet.
- 3 Mettre en place des distributrices de sacs canins supplémentaires sur la piste multifonctionnelle et près des espaces fréquentés.
- 4 Favoriser l'utilisation de produits d'entretien domestiques biodégradables ou réutilisables par le biais de capsules sur le sujet dans notre journal « L'Entre-Guillemets ».
- 5 Sensibiliser les aînés à une utilisation écoresponsable de l'eau potable par le biais de capsules sur le sujet dans notre journal « L'Entre-Guillemets ».
- 6 Maintenir la Journée de l'arbre pour encourager la plantation d'arbres et de végétaux.

2 SÉCURITÉ

Crédit photo : Mario Lucchesi

OBJECTIF 1

S'assurer de la présence de la Sûreté du Québec afin de rendre le milieu de vie sécuritaire pour nos aînés.

ACTIONS

- 1 Demander à la Sûreté du Québec de maintenir et, si possible, d'augmenter sa présence sur notre territoire.
- 2 Sonder la population aînée sur leurs besoins en terme de sécurité.
- 3 Maintenir le lien entre la Ville et la Sûreté du Québec par une communication régulière.
- 4 Encourager la Sûreté du Québec à diffuser des capsules pour les aînés dans notre journal.



OBJECTIF 2

Favoriser des moyens pour améliorer la sécurité sur les routes.

ACTIONS

- 1 Organiser une campagne de sensibilisation sur la conduite préventive visant à réduire les risques d'accidents dans les zones fréquentées par les aînés via nos outils de communication.
- 2 Assurer la qualité du service de déneigement du réseau routier en période hivernale en identifiant les zones à risques auprès du contractant responsable.

OBJECTIF 3

Maintenir la tranquillité et la sécurité du milieu en regard des personnes aînées.

ACTIONS

- 1 Maintenir la réglementation sur la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics ainsi que sur les nuisances.
- 2 Assurer et maintenir les services de sécurité municipale (de type Gardium) durant la saison estivale.

3 TRANSPORT

Crédit photo : Mario Lucchesi

OBJECTIF 1

Favoriser les projets facilitant les déplacements des aînés de Fossambault-sur-le-Lac.

ACTIONS

- 1 Étudier la possibilité de mettre en place un projet d'entraide de covoiturage ou de navette locale adapté aux besoins des aînés.
- 2 Faire connaître les organismes responsables de services d'aide aux déplacements des aînés via les outils de communication de la Ville.

OBJECTIF 2

Favoriser le transport collectif pour les déplacements de nos aînés.

ACTIONS

- 1 Maintenir une représentation au sein du comité de Transport collectif de La Jacques-Cartier pour assurer un suivi des besoins de nos aînés.
- 2 Faire connaître les bénéfices des services offerts par le réseau de Transport collectif de La Jacques-Cartier auprès des aînés par le biais de nos moyens de communication.
- 3 Recommander, auprès du Transport collectif de La Jacques-Cartier, l'analyse des besoins des aînés de notre secteur en matière de transport collectif.



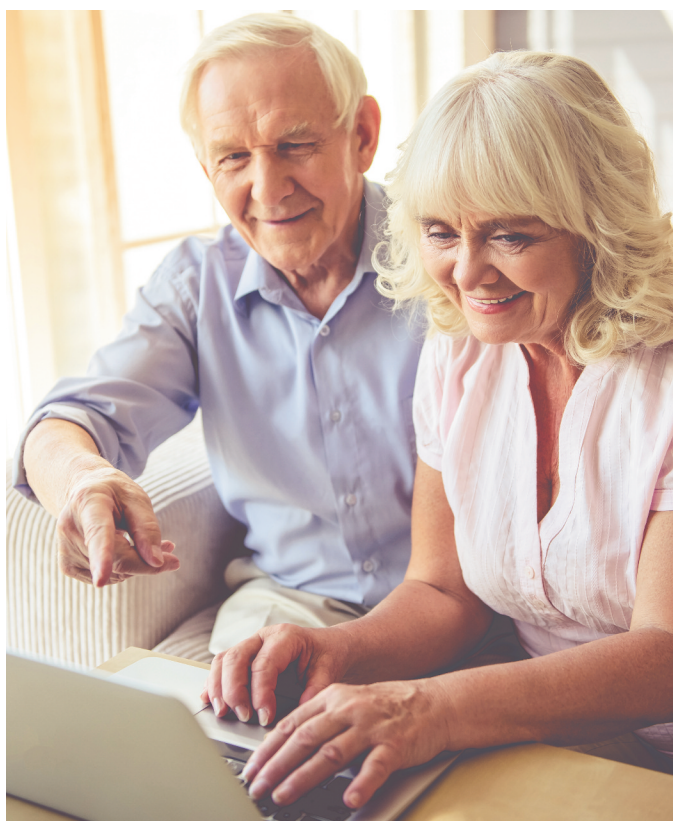
Crédit photo : MRC de la Jacques-Cartier

OBJECTIF 1

Poursuivre et optimiser une communication entre les aînés, les services municipaux, le conseil municipal et les organismes locaux.

ACTIONS

- 1 Assurer la pérennité et le suivi de la politique municipale des aînés et de son plan d'action. Faire les recommandations et les suivis nécessaires auprès du conseil municipal sur les besoins de nos aînés.



OBJECTIF 2

Offrir un accès facile à l'information et à des outils de communication clairs et efficaces.

ACTIONS

- 1 Publier des capsules spécifiques pour les aînés dans notre journal « L'Entre-Guillemets » et sur notre site Internet.
- 2 Vulgariser l'information au sujet des règlements municipaux et des permis.
- 3 Informer les aînés, via nos outils de communication, des services et programmes qui leur sont offerts.

OBJECTIF 3

Permettre aux aînés de connaître et d'utiliser les nouveaux médias.

ACTIONS

- 1 Offrir des formations en lien avec les nouveaux médias dans notre offre de loisirs aux aînés.
- 2 Informer nos aînés de la possibilité d'avoir accès à un ordinateur et à Internet via le service de bibliothèque.

OBJECTIF 1

Maintenir des conditions favorables pour permettre aux aînés de vieillir dans leur habitation le plus longtemps possible, tout en leur offrant un milieu de vie accueillant.

ACTIONS

- 1 Encourager l'entraide entre les citoyens par une campagne de sensibilisation.
- 2 Organiser une ou deux rencontres annuelles avec les organismes offrant un programme d'aide aux aînés et évaluer leurs besoins.
- 3 Faire connaître les programmes et les services provenant d'organismes ou d'instances de santé publique offrant des soins médicaux à domicile et des services d'aide et de soutien à la bonne santé.



OBJECTIF 2

Soutenir les organismes et regroupements d'aînés de proximité.

ACTIONS

- 1 Offrir et permettre l'utilisation des salles et du matériel appartenant à la Ville, sans frais ou à faible coût, aux organismes et regroupements d'aînés de proximité, selon les demandes.

OBJECTIF 3

Encourager les aînés à développer de saines habitudes de vie.

ACTIONS

- 1 Diffuser des capsules sur les saines habitudes de vie via nos outils de communication.
- 2 Offrir des cours et ateliers en lien avec les saines habitudes de vie dans notre programmation d'activités pour les aînés.

OBJECTIF 1

Offrir une programmation adaptée aux besoins et intérêts des aînés.

ACTIONS

- 1 Offrir des tarifications avantageuses dans l'offre de loisirs pour les aînés.
- 2 Améliorer le processus d'inscription en offrant le service d'inscription en ligne, par téléphone et au comptoir.
- 3 Favoriser des horaires d'activités en fonction de la disponibilité de nos aînés.
- 4 Développer un programme d'aide financière pour les aînés à faible revenu souhaitant s'inscrire à des activités de loisirs.
- 5 Favoriser l'achat de matériel spécifique aux besoins des aînés.
- 6 Sonder la population des aînés de Fossambault-sur-le-Lac pour connaître leurs intérêts en loisirs.
- 7 Offrir davantage d'activités de loisirs pour les personnes âgées de 50 ans et plus.

OBJECTIF 2

Encourager et inciter la participation sociale des aînés, contribuant ainsi à favoriser un vieillissement actif.

ACTIONS

- 1 Développer des incitatifs ou une stratégie de communication permettant d'encourager et de sensibiliser les aînés à participer socialement dans leur communauté.

OBJECTIF 3

Valoriser et promouvoir le bénévolat chez nos aînés.

ACTIONS

- 1 Développer une campagne visant à promouvoir une image positive des aînés et reconnaître leur contribution au développement de la communauté.
- 2 Maintenir la soirée de remerciement des bénévoles (aux deux ans).
- 3 Maintenir la Table de concertation des organismes de loisirs du milieu pour évaluer les besoins des bénévoles. Avoir une représentation du Comité des aînés à la Table.

OBJECTIF 4

Briser l'isolement chez les personnes âgées.

ACTIONS

- 1 Faire une campagne de sensibilisation visant à briser l'isolement chez les personnes âgées résidant à Fossambault-sur-le-Lac.
- 2 Dresser un portrait des aînés vivant seuls sur notre territoire et évaluer leurs besoins.

OBJECTIF 5

Favoriser des activités et des lieux intergénérationnels bien adaptés aux besoins des personnes aînées.

ACTIONS

- 1 Offrir, dans notre programmation, des activités de loisirs regroupant les différentes générations.
- 2 Inciter le personnel de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac et le conseil municipal à avoir une approche intergénérationnelle lors des projets d'aménagement d'espaces et de lieux publics par le biais de communications sur le sujet.

OBJECTIF 6

Rendre plus accessibles les services de la bibliothèque.

ACTIONS

- 1 Étudier la possibilité d'adapter l'horaire afin de répondre aux besoins de la population aînée en fonction des ressources disponibles.
- 2 Sonder les intérêts de nos aînés en matière de lecture afin de bonifier l'offre de livres à la bibliothèque.
- 3 Étudier les nouvelles tendances et les projets ayant eu du succès dans d'autres bibliothèques et voir à la possibilité de les adapter à la bibliothèque.
- 4 Étudier la possibilité de former un groupe de bénévoles, ou de faire une entente avec un organisme du milieu, pour effectuer la livraison de livres aux personnes aînées ne pouvant se rendre physiquement à la bibliothèque.

OBJECTIF 7

Sensibiliser la population à la maltraitance des aînés à partir du programme du ministère de la Famille et des Aînés.

ACTIONS

- 1 Développer une campagne de sensibilisation à la maltraitance des aînés.

OBJECTIF 1

Maintenir des conditions favorables pour permettre aux aînés de vieillir dans leur habitation le plus longtemps possible, tout en leur offrant un milieu de vie accueillant.

Cet objectif est en lien avec le champ d'intervention soutien communautaire.

ACTIONS

- 1 Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et des personnes à mobilité réduite par le biais de moyens de communication sur les programmes de subvention leur permettant d'adapter leur domicile.



OBJECTIF 2

Maintenir les mesures facilitant la construction d'habitations intergénérationnelles et diffuser l'information.

ACTIONS

- 1 Informer, au besoin, les citoyens désirant adapter leur domicile en habitation intergénérationnelle sur les programmes d'aide en vigueur.
- 2 Soutenir, par le biais d'informations sur les normes et la réglementation de la municipalité, les résidants désirant construire ou adapter leur domicile dans le but de devenir une habitation intergénérationnelle.

OBJECTIF 3

Faciliter l'implantation, dans certains secteurs de la ville, de projets d'habitations pour les personnes autonomes et semi-autonomes.

- 1 Soutenir les projets pour la construction d'habitations pour personnes autonomes et semi-autonomes en permettant leur implantation dans certains secteurs de la ville et en adaptant la réglementation municipale.

CONCLUSION

Avec la réalisation de la politique MADA, la Ville de Fossambault-sur-le-Lac souhaite intervenir pour améliorer les conditions des aînés du milieu. De par cette démarche, elle a identifié les attentes, les besoins et les préoccupations de ses aînés. La mise en œuvre de la politique et du plan d'action assurera aux Fossambaugeois et Fossambaugeoises une qualité de vie et un bien-être dans leur milieu.

Avec la démarche MADA, la municipalité reconnaît l'apport des différents intervenants du milieu et convient d'une vision commune qui a pour objectif l'épanouissement des aînés de Fossambault-sur-le-Lac. Par la concertation et le travail en commun de tous et chacun, la municipalité deviendra davantage un endroit où il fait bon vivre et où la vie sera encore plus belle!

Cette politique est le fruit d'un travail en partenariat et en concertation avec les acteurs du milieu afin de permettre une approche complémentaire en toute synergie avec les autres politiques ou programmes municipaux existants au sein de la Ville. Elle se veut évolutive en fonction des besoins de la population aînés. Certaines actions sont déjà en voie de réalisation et d'autres le seront au cours des prochaines années.

Il convient de remercier tous ceux et celles qui ont contribué de quelque manière au projet.

Ann-Julie Lamarre
Chargée de projet de la démarche MADA

COMITÉ DES ÂÎNÉS

Le conseil municipal croit en l’importance d’établir un exercice d’autoévaluation tout au long du processus de suivi de la politique MADA. Le suivi rigoureux et l’analyse du déroulement des actions sont primordiaux et permettront de mesurer l’atteinte des objectifs. Un comité des aînés, formé de citoyens, de conseillers et de membres du personnel administratif de la Ville, assurera le suivi de la politique et de son plan d’action. Ce dernier sera impliqué dans la réalisation de certaines actions du plan d’action et s’assurera d’analyser, de façon régulière, les besoins évolutifs des aînés de notre population.

Par conséquent, le comité de suivi aura pour mandat de :

- 1

VOIR À LA PLANIFICATION ET À L’ORGANISATION DES ACTIONS ET EN ASSURER LE SUIVI.
- 2

VEILLER À L’IMPLANTATION DES ACTIONS.
- 3

COMMUNIQUER LES DÉMARCHES DU COMITÉ À LA POPULATION.
- 4

ÊTRE À L’ÉCOUTE DES BESOINS ET ATTENTES DE LA POPULATION FACE AU PLAN D’ACTION ET JOUER UN RÔLE CONSULTATIF ET DE VIGILANCE GRÂCE À SON EXPERTISE.
- 5

SOUTENIR ET RECOMMANDER DES PROJETS PORTEURS DE LA PRÉOCCUPATION DES ÂÎNÉS.
- 6

FAIRE DES RECOMMANDATIONS EN CE QUI A TRAIT À L’IMPLICATION DES DIRECTIONS DE SERVICES DANS LA DÉFINITION ET L’APPLICATION DES MESURES QUI ASSURERONT LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE MUNICIPALITÉ AMIE DES ÂÎNÉS.
- 7

ASSURER LE LIEN ENTRE LES INSTANCES MUNICIPALES ET LA COMMUNAUTÉ SUR LA POLITIQUE DES ÂÎNÉS.
- 8

ASSISTER LE CONSEIL DANS L’ÉTUDE DE DOSSIERS SUSCEPTIBLES DE FAIRE L’OBJET DE RÈGLEMENTS OU DE POLITIQUES AYANT UNE INCIDENCE SUR LA MADA.
- 9

IDENTIFIER DES STRATÉGIES POUR INCITER LES ENTREPRISES ET LES ORGANISMES DE LA MUNICIPALITÉ À INTÉGRER LE PRINCIPE « PENSER ET AGIR POUR LES ÂÎNÉS ».
- 10

SENSIBILISER LE CONSEIL MUNICIPAL À L’IMPORTANCE DES ÂÎNÉS DANS TOUT LE PROCESSUS DE DÉCISIONS, ET CE, QUEL QUE SOIT LE CHAMP D’INTERVENTION (POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIAL, CULTUREL).

REMERCIEMENTS

Merci aux membres du comité de pilotage qui ont inspiré et travaillé de concert tout au long du processus de la démarche Municipalité amie des aînés :

- **NICOLE NOLIN**, représentante de la Corporation de la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac et également représentante à titre de résidente de Fossambault-sur-le-Lac

• **RENÉE SAMSON**, représentante du Club de l’Âge d’Or de Sainte-Catherine et également représentante à titre de résidente de Fossambault-sur-le-Lac

• **LYNNE VERGE**, représentante du comité de la bibliothèque La Source et également représentante à titre de résidente de Fossambault-sur-le-Lac

• **PIERRE HALLÉ**, conseiller municipal

• **MARCEL GAUMOND**, conseiller municipal et responsable des questions des aînés

• **PIERRE PLAMONDON**, représentant du Comité d’orientation et de dépannage
- **ALAIN CÔTÉ**, représentant du Centre intégré universitaire de services sociaux et de santé (CIUSSS)

• **JOHANNE VALOIS**, représentante régionale de la Fédération de l’Âge d’Or du Québec (FADOQ)

• **STÉPHANIE LANGLOIS**, directrice du Service des loisirs, culture et vie communautaire

• **ANN-JULIE LAMARRE**, chargée de projet de la démarche MADA et technicienne en loisirs du Service des loisirs, culture et vie communautaire

• **SYLVAIN HÉNAULT**, consultant au Carrefour action municipal et famille

Un merci spécial à monsieur Sylvain Hénault, accompagnateur du Carrefour action municipale et famille, pour son aide et son appui, et pour son expertise et ses conseils judicieux durant tout le processus. Nous tenons aussi à souligner l’apport financier du Gouvernement du Québec.



* Absents sur la photo, messieurs Pierre Hallé, Alain Côté et Sylvain Hénault.



Fossambault
SUR-LE-LAC

*« Vieillir ensemble,
ce n'est pas ajouter
des années à la vie,
mais de la vie aux années »*

Jacques Salomé



Municipalité
amie des aînés

En partenariat avec :

Famille
Québec 